

Compte-rendu de la réunion du Jeudi 7 Avril 2005

Cela faisait plus de 2 mois que le collectif ne s'était pas réuni dans son entier (*ie* crèches de Montpellier et autres crèches du département). 26 personnes étaient présentes et 15 crèches étaient représentées.

Etaient présents :

- « Ricochet » de Montpellier : Sospédra Lydie
- « Trott'menu » d'Assas : Marilyn Michaud (parent)
- « Les cabrioles » de Murviels-Les-Montpellier : Marie-Anne Mignard, Anne Jansana, Gwenaëlle Gendron
- « Les Moussaillons » de Montpellier : Salery Odette
- « La crèche » de Grabels : Nougaret Elodie
- « Les bisounours » de Lunel- Viel : Greverie Mélanie, Ranarijaona Sophie
- « Les pitchounets » d'Aniane : Sola Laurence, Bixquert Anne- Laure, Giraud Sylvie, Vauilles Michèle
- « Une souris verte » de Montpellier : Renault Maya (parent du bureau), Sicard Nathalie, Tourrel Franck (président)
- « Les bambins du Lez » de Montpellier : Félix Béatrice
- « La gerbe » de Montpellier : Aubret Marie-Thérèse
- « La ribambelle » de Montpellier : Cordier Véronique
- « Le petit bois » de Baillargues : Gairaud Genevieve, Cesure Vanessa (présidente)
- « Tom Pouce » de Montpellier : Compan Michèle
- « Les garriguettes » de Vailhauquès : Faustini Véronique, Soriano Nathalie
- « Le berceau » de Montarnaud : Floquet Anne

Des nouvelles du Conseil Général ?

Lydie Sospédra a réussi à avoir M. Carpier, chef du cabinet de M. Liberti. Celui-ci l'a informé que le 9 Mai, le Conseil Général ferait une proposition au collectif, concernant une aide potentielle aux crèches associatives et parentales du département. Armons-nous de patience...

La PMI a contacté différents conseils généraux pour pouvoir présenter les différentes possibilités de s'investir dans la petite enfance.

Les crèches de Montpellier et leurs négociations avec la mairie

Les différentes rencontres et discussions avec la mairie de Montpellier autour du nouveau Contrat Enfance ont porté leurs fruits :

- la mairie accepte de verser 1 € / h / enfant, ce qui correspond à un montant annuel d'environ 37500€ pour 16 enfants (contre 12000€ avant !)

- une convention d'objectifs (entre crèches, mairie et CAF) a été rédigée. Elle a été avalisée par M. Jean (mairie) et est actuellement examinée par la CAF qui devrait également l'accepter.

Dans un premier temps, la mairie de Montpellier accepte de payer pour tous les enfants, même ceux n'appartenant pas à la commune de Montpellier. Mais bien entendu, elle espère que d'ici 2 ans, il n'y aura plus que des enfants montpelliérains dans les crèches qu'elle soutient.

Bravo aux représentants des crèches montpelliéraines pour leur travail qui a permis de mettre en place une action commune malgré les disparités entre crèches !

Certaines personnes expriment néanmoins leurs craintes : « Même si cette somme est satisfaisante, est-ce que ce sera suffisant face aux problèmes que nous allons rencontrer avec la PSU ? »

Où en sont les autres crèches ?

- **Assas** : création d'1 CDI (EJE à tps partiel) + 3 CES, la mairie continue de fournir les locaux et les charges + quelques aides ponctuelles en cours d'année.

- **Murviels** : tout le monde est en CDI... mais on prévoit -50 000€ !... La mairie fournit les locaux, l'eau et 12 000€ / an.

- **Mireval** : situation très tendue entre Vic-la-Gardiole et Mireval... réunion le 12 Avril avec les mairies.

- **Lunel-Viel** : création d'un CDI (peut-être jouable selon le comptable) et prolongation d'un CES jusqu'en Octobre ; la CAF et la PMI ont relancé la mairie mais cette dernière repousse inlassablement un éventuel Rendez-vous. La mairie n'est pas du tout coopérante et ne reçoit plus les demandes de la crèche.

- **Aniane** : 2 CES finissent en Juin, dont un budgétisé en CDI (30h) + projet d'agrandissement (de 18 à 36 enfants) ; la mairie d'Aniane a été la première à augmenter la subvention ; Mme Borne, Mme Julien et M. Fory se sont vraiment investis pour soutenir la crèche et les aider dans leurs négociations avec les mairies.

- **Montarnaud** : la mairie renouvelle son accord pour soutenir la crèche, mais les contacts avec les mairies voisines (quelques enfants viennent d'autres communes) sont infructueux pour cause de problèmes relationnels entre mairies...

- **Vailhauquès** : la crèche « Les garriguettes » (16 enfants) a ouvert le 8 Novembre 2004; tout le monde est en CDI ; elle a obtenu une subvention du SIVOM ainsi que de plusieurs communes (dont Vailhauquès, Murviel, Combaillaux....)

- **Baillargues** : 1 CDI aux. puer. (35h) + 2 CEC renouvelés en CES ; la commune verse une subvention annuelle de 22 000€ en plus des locaux (9 000€ / an), des charges et de l'entretien... mais dans 2 ans la crèche associative disparaîtra ! Une crèche municipale est prévue ! Le bâtiment de l'actuelle crèche associative sera rasé et le personnel de la crèche ne sera pas prioritaire pour la crèche municipale... La crèche devait fêter ses 20 ans cet été...

Plusieurs personnes encouragent la représentante de la crèche à se battre : Il faut mobiliser les parents (anciens et actuels) de la crèche associative pour la défendre avec vous! Il faut également sensibiliser la direction de la CAF !!

Des nouvelles de la CAF ?

La CAF est prête à entendre qu'il existe des difficultés avec la PSU.

M. Sarazi travaille avec la DDTE pour que les emplois aidés puissent être transformés en CDI. Il a déjà demandé si les CES pouvaient être transformés en Contrats Avenir, mais ce n'est pas possible (2 types différents). Ce qui serait bien selon lui, c'est qu'on ait des Contrats Avenir encore sur 2/3 ans avant de pouvoir mettre en place des CDI.

En attendant, les CES (qui étaient actuellement acceptés jusqu'au 30 Avril) le sont désormais jusqu'en Décembre 2005 !

M. Sarazi rappelle que la CAF est d'accord pour accompagner les mairies dans leurs négociations avec l'Etat (*ie* « les aider à obtenir des aides »)

Pour la PSU et le passage obligé au système informatique : si une crèche a des difficultés pour s'équiper, il est possible de demander une aide financière supplémentaire à la CAF (en plus des 40%). Plusieurs crèches vont demander une aide pour financer l'achat de l'ordinateur ou du logiciel et/ou le financement d'une formation au logiciel

Au sujet de la PSU...

Le passage à la PSU semble avoir des conséquences différentes selon les crèches... Sylvie (Aniane) pense que sa crèche perdra peu d'argent, la crèche de Murviels devrait perdre environ 2300h/an, tandis que Lydie (Ricochet, Montpellier) estime que sa crèche subira une perte importante.

... et des logiciels informatiques !

Discussion autour des logiciels AIGA et MIKADO, expérimentés respectivement par Aniane et Murviels. AIGA est conseillé par l'ACEPP, mais est un peu plus cher* (cependant selon Sylvie avec les ristournes, au bout du compte, cela revient au même que MIKADO). MIKADO semble convivial : 3 jours de formation pour être opérationnel. Cependant dans les deux cas il semble que l'assistance technique soit très importante car les ajustements sont inévitables (paramétrages à effectuer en fonction de chaque règlement intérieur).

* environ 1 500€ le logiciel et 1 600€ la formation

Si vous cotisez, Uniformation peut financer la formation au logiciel, mais attention, un plafond de 1 200€ est fixé, et surtout renseignez-vous avant que l'enveloppe ne soit vide !

Dans le cas d'Aniane, c'est la mairie qui a financé la formation.

ACEPP

Est-il judicieux d'adhérer à l'ACEPP ? De moins en moins de personnes semblent en être convaincues (en tout cas, parmi les personnes présentes ce soir-là).

Sylvie (pourtant adhérente ACEPP) trouve que l'ACEPP soutient trop peu les professionnels.

A part la convention accessible sur Internet, qu'apporte l'ACEPP aux crèches adhérentes ?... En outre, il semble que ce cadre n'ait pas de valeur légale, donc on peut très bien le suivre sans être adhérent à l'ACEPP.

Quid de cette table ronde promise (réunion de Décembre à Montpellier) ?...

Le débat et la réflexion sont lancés... mais une certaine déception flotte dans l'air... et peu de personnes semblent « chaudes » pour s'affilier à l'ACEPP

Statut du collectif

Lydie Sospédra a eu des contacts avec l'ACEPP du Gard et avec une crèche du Tarn. Notre collectif n'a pas de reconnaissance officielle et nous devons réfléchir sur ce qu'on voudrait pour pouvoir continuer cette belle aventure !!

On se demande si l'idée d' « officialiser » le collectif ne serait pas une bonne idée ?... En effet, même si le collectif existe déjà aux yeux de certaines instances et collectivités locales, cela pourrait lui donner encore plus de poids.

Pourquoi ne pas créer une association (loi 1901) ?

Si le collectif est structuré en association, cela permettrait plus facilement aux parents de soutenir le collectif, en adhérant, ce qui lui donnerait plus de poids au niveau des administrations.

On y réfléchit pour réussir à officialiser le collectif à la rentrée prochaine...

Nous restons vigilants et mobilisés.